



## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

**Le 9 novembre 2023 à 19h en visio-conférence**

### Présent(e)s :

Messieurs André LAVAIRE (Président de la C.S.R.), Michel BOMY, Éric GIRAUDON, Éric GUILLUY, Jean Pierre SEREMAK, Gérald STULMULLER

Mesdames Véronique CARRIERE, Françoise DUPUIS, Marie Carmen GRAZER, Isabelle LOMINET, Emilie PETIT,

La réunion débute à 19h

André LAVAIRE remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour :

#### 1. Qualifications

- Statistiques licences

#### 2. Etat des conventions

#### 3. Homologation des salles

#### 4. CMCD

- Tableau de suivi de la CMCD des clubs nationaux,
- Tableau de suivi de la CMCD des clubs régionaux,
- Evolution de la CMCD (nombre d'arbitrages, fusion domaine arbitrage et domaine école d'arbitrage).

## **1 – Les Qualifications**

A la date du jeudi 9 novembre 2023, la Ligue comptabilise 21 700 licenciés.

Il est vrai que l'annonce des qualifications automatiques pouvait nous amener à nous poser des questions sur le traitement des licences. Mais, il faut constater que cela a bien rendu service car il n'y a pas eu d'important retard dans le traitement de demande des licences.

Nous avons reçu aussi l'aide de madame Dominique GAUDRY qui nous a permis de gérer sans trop de retard.

En ce qui concerne les mutations, la nouvelle procédure n'a pas causer beaucoup de refus de mutation (document fédéral qui demande l'accord du club quitté et qui met en ATTENTE la demande de mutation dès que celle-ci est saisie dans Gesthand et qui s'insère automatiquement à défaut d'autres justificatifs).

Monsieur Gérald STULMULLER demande à monsieur André LAVAIRE la procédure pour convertir des licences. Monsieur André LAVAIRE lui indique qu'il faut faire un mail avec les informations du licencié auprès du Secrétariat de la Ligue en charge du traitement des licences. Mais, il faut faire attention car la licence initiale sera clôturée et apparaîtra en anomalie si le numéro de licence erroné est saisi sur la FDME.

09/11/2023	02	59	60	62	80	TOTAL
DIRIGEANTS F	68	306	166	111	139	790
DIRIGEANTS H	89	586	220	226	144	1265
HAND ENSEMBLE F	0	0	0	4	1	5
HAND ENSEMBLE H	0	1	0	11	0	12
JOUEURS +16ans F	163	828	308	382	299	1980
JOUEURS +16ans H	279	1474	664	776	517	3710
BABY HAND F	33	119	94	75	32	353
BABY HAND M	48	297	192	173	56	766
JEUNES -12ans F	148	705	373	416	231	1873
JEUNES -12ans H	261	1673	788	780	395	3897
JEUNES 12-16ans F	204	839	362	416	250	2071
JEUNES 12-16ans H	217	1553	609	671	377	3427
HANDFIT F	0	58	23	27	19	127
HANDFIT M	0	4	5	2	3	14
LOISIRS F	39	160	65	142	48	454
LOISIRS M	43	469	144	213	110	979
TOTAL COMITE	1592	9072	4013	4425	2621	21723
TOTAL LIGUE	21723					
EVENEMENTIELLES F	0	303	138	2	141	584
EVENEMENTIELLES H	0	625	183	7	159	974
TOTAL LIGUE+EVENEMENTIELLES	23281					

18/09/18 03/10/19 14/10/20 28/10/21 21/1/22  
12684 17234 17348 18324 21382

## 2 – Les Conventions

En comparaison à la saison dernière, le nombre de conventions est identiques pour la Région (24 conventions) et pour le championnat National (1 convention en N3M et 6 conventions dans le championnat Jeunes).

Cette année, il n'a pas comptabilisé les conventions départementales.

Il n'a pas émis les notifications d'accord pour les conventions régionales mais aucunes réclamations n'ont été émises.

	CONVENTIONS 2023/2024			
	DEPARTEMENT	REGIONALES	NATIONALES	-18 -17ans CDF
<b>+16ans M</b>		1	1	
<b>+16ans F</b>		6	0	
<b>-18ans/-15ans/-13ans M</b>		12		3
<b>-18ans/-15ans/-13ans F</b>		5		3
<b>TOTAL 2023/2024</b>	0	24	1	6
<b>TOTAL 2022/2023</b>	59	24	1	6
<b>TOTAL 2021/2022</b>	/	27	1	5
<b>TOTAL 2020/2021</b>	/	27	1	6
<b>TOTAL 2019/2020</b>	/	20	3	9
<b>TOTAL 2018/2019</b>	35	28	2	9
<b>TOTAL 2017/2018</b>	26	22	1	3

### **3 – HOMOLOGATION DES SALLES**

Monsieur André LAVAIRE laisse la parole à monsieur Jean Pierre SEREMAK, Responsable du traitement de l'homologation des salles avec madame Marie Carmen GRAZER et monsieur Michel BOMY.

Monsieur Jean Pierre SEREMAK indique que la Ligue gère le classement des salles de niveau 3 – 4 et 5.

Il énonce les dossiers qui sont en cours de traitement depuis plusieurs saisons en raison de l'absence de documents administratifs non transmis par les clubs :

- ECLA,
- HC LAON,
- HBC BEAURAINVILLOIS,
- HB LONGUENESSE MALLEBOIS,
- HBC NIEPPE.

Ensuite, voici les dossiers qui sont en cours de traitement et étants sur le point d'être finalisés :

- HBC THOUROTTE,
- SO CALAIS,
- HBC CREPY EN VALOIS,
- AS NEUILLY EN THELLE,
- WALLERS ARENBERG,
- US WAVRIN.

Et pour finir, les nouvelles demandes :

- CLOS WAHAGNIES,
- SAMBRE AVESNOIS,
- PEVELE HANDBALL CLUB,
- LE HAND C'EST SAINS (SAINS EN AMIENOIS),
- HBC BAUVIN PROVIN,
- HBC DOUVRIN,
- MARCQ HANDBALL.

Selon lui, le traitement de ces dossiers est très long car dans la plupart des cas, il manque les arrêtés municipaux. Mais, ce document est très important et il protège aussi les Présidents de clubs.



Il informe aussi à madame Véronique CARRIERE, Présidente de la COC Région, que le cas concernant le club HB LA FEROIS ne pourra pas être résolu au niveau de la Ligue car il s'agit d'un problème administratif en lien avec la municipalité.

Le Comité Aisne informe aussi la Commission que le club HB MILONAI, en raison de l'incendie de leur gymnase, peut jouer en utilisant les structures du HBC COTTEREZIEN et de celles du club UA FEROISE.

#### **4 – LA CMCD (tableau en Pièce Jointe)**

Monsieur André LAVAIRE affiche le document qui a été présenté lors de l'Assemblée Générale de Ligue en juin 2023.

Dorénavant, pour toutes les catégories, il faudra que les clubs aient une équipe « Jeunes » de même sexe que celle de référence pour leur CMCD.

Au niveau TECHNIQUE, il présente les nouveaux certificats. Il indique que pour la N3 Féminine, le niveau demandé n'est plus celui de la N3 Masculine mais celui de la PNF.

Au niveau de l'ARBITRAGE il ne sera plus demandé 11 arbitrages minimum pour chaque arbitre mais uniquement 7 comme établi au niveau National

Pour cette saison sportive 2023-2024 la Commission souhaite relancer l'Ecole d'Arbitrage car dès la saison sportive 2024-2025 celle-ci sera fusionnée avec le domaine de l'arbitrage.

Monsieur Gérald STULMULLER indique que la CMCD repart sur les bases des années précédentes en raison de la pénurie d'arbitres.

Le domaine de l'arbitrage est la partie la plus pénalisante pour les clubs.

En ce qui concerne le niveau SEUIL DE RESSOURCE, celui-ci ne sera plus pénalisant pour les clubs mais au contraire, il peut leur permettre d'obtenir un bonus.

Et, le niveau SEUIL ASSOCIATIF sera désormais comptabilisé automatiquement. Il ne servira plus d'option pour les clubs en difficulté uniquement dans les domaines TECHNIQUE et/ou ARBITRAGE.

Sur le plan des pénalités, les équipes masculines auront un retrait de 3 points en fin de saison et de 2 points pour les équipes féminines.

Monsieur André LAVAIRE présente le tableau d'équivalence des diplômes.

Il informe aussi que chaque club a la possibilité de consulter sa situation CMCD à partir de Gesthand Extractions et que chaque Comité y a aussi accès afin de travailler avec les clubs.

S'il y a des difficultés au niveau de l'Arbitrage, les clubs et les comités peuvent contacter la C.T.A. ou les Responsables Arbitrage de secteur et pour le niveau Technique c'est auprès de l'ITFE ou de Clément ROLLET qu'ils peuvent être aidés.



Pour terminer, monsieur André LAVAIRE présente le tableau qui servira de base au calcul des points pour chacun des clubs et l'obtention d'éventuels avoirs.

Il précise que le nombre des licences dites « événementielles » ne sont pas comptabilisées mais que les licences « enfants » le sont afin d'inciter à la formation pour les années futures.

Il prévoit aussi de faire une réunion avec les Responsables CMCD de chaque comité.

Il souhaite présenter les évaluations des clubs fin novembre, début février et enfin fin avril début mai afin de pouvoir étudier chaque cas et de clôturer la saison « tranquillement ».

Madame Véronique CARRIERE demande qui remplit dans Gesthand les informations pour l'Ecole d'Arbitrage. Monsieur André LAVAIRE lui répond que cela est de ressort de la C.T.A. et des Responsables de secteurs.

Monsieur André LAVAIRE remercie les membres présents d'avoir participer à la visioconférence et clôt à la réunion à 20h15.

**Le Président de la Commission des Statuts et de la Réglementation**  
**André LAVAIRE**